

BARÈME D'HONORAIRES

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

8,4 % TTC du montant des sommes encaissées

HONORAIRES DE LOCATION

8 % TTC du montant du loyer annuel hors charges

(5 % TTC : Visite, constitution de dossier et rédaction du bail
3 % TTC : Etat des lieux d'entrée)

Dans le cadre d'un mandat de gestion : **la moitié d'un mois de loyer**

Pour les locaux commerciaux et professionnel :

10 % TTC du montant du loyer annuel hors charges

HONORAIRES DE TRANSACTION (TTC)

De 1 €	à 10 000 €	1 500 €
De 10 001 €	à 30 000 €	3 500 €
De 30 001 €	à 70 000 €	5 000 €
De 70 001 €	à 107 000 €	10 %
De 107 001 €	à 137 000 €	9 %
De 137 001 €	à 300 000 €	7 %
De 301 000 €	à 500 000 €	6 %
De 501 000 €	à 700 000 €	5 %
A partir 701 000 €		4 %

AVIS DE VALEUR SIMPLE

150 € TTC